

RÈGLEMENT

3^e CONCOURS INTERNATIONAL DE DINARD POUR LES PIANISTES AMATEURS

Finale le 15 juillet 2023

Dans le cadre du 34^e Festival international de musique de Dinard
Théâtre Claude Debussy, 20 h

1^{er} tour : sélection sur enregistrement vidéo

Aimer ! Aimer la musique, aimer le piano au point de lui donner une place centrale dans sa vie. Travailler amoureusement son piano, au point de préserver cette intimité avec lui, travailler passionnément son piano, au point de trouver du temps pour lui après les journées de travail, travailler assidûment son piano, de sorte d'atteindre un niveau d'excellence. Voici ce que vivent celles et ceux qui seront les candidats du Concours international de Dinard pour les amateurs.

En 2021, j'ai voulu, soutenue par la Ville de Dinard, créer ce nouvel évènement pour partager avec vous le talent des grands pianistes amateurs, témoignage de la musique placée au cœur de nos vies.

Claire-Marie Le Guay, directrice artistique du **Concours international de Dinard pour les pianistes amateurs**

Ce règlement définit les conditions d'organisation du 3^e Concours international de Dinard pour les pianistes amateurs et précise les obligations du candidat et de l'organisateur.

Préambule

Créé et dirigé par Claire-Marie Le Guay, le **3^e Concours international de Dinard pour les pianistes amateurs**, organisé par **la Mairie de Dinard**, se déroulera en deux tours :

- **Premier tour** : les candidats seront sélectionnés sur enregistrement vidéo
- **Finale** : les candidats sélectionnés joueront pour la Finale, en public dans le cadre de la programmation du Festival international de musique de Dinard, le 15 juillet 2023.

RÈGLEMENT

Article 1 : Candidat

- Le concours est ouvert aux pianistes de toutes nationalités pratiquant la musique à titre amateur et à un niveau d'excellence leur permettant d'envisager de jouer en public pour la Finale du concours à Dinard, dans le cadre du Festival international de musique de Dinard, le 15 juillet 2023.
- Les candidats doivent être âgés d'au moins 18 ans au 15 juillet 2023.
- Les candidats peuvent se représenter plusieurs fois au concours, exceptés ceux ayant déjà été lauréats lors d'une précédente édition.

Article 2 : Déroulement du Concours

Le concours se déroule en deux tours et selon les modalités ci-dessous.

PREMIER TOUR

Épreuve qualificative sur vidéo

- La candidature s'effectue via un formulaire d'inscription et **un enregistrement vidéo* récent** (moins de 6 mois) **présentant une interprétation au piano de deux œuvres au choix du répertoire classique et de styles différents.**
- Le programme est libre, mais si **une pièce de compositrice** fait partie du programme, cela fera l'objet d'une récompense spécifique.
- Les candidats qui se représenteraient devront jouer un programme différent de celui présenté lors de candidatures précédentes.
- La **durée de chaque œuvre** sera comprise **entre 8 min. minimum et 12 min. maximum**
- Chaque œuvre devra être jouée en une prise sans montage. Néanmoins, le montage est autorisé pour compiler les 2 œuvres jouées sur un seul et même fichier vidéo (recommandé)

Le jury attire l'attention du candidat sur le fait que, **en cas de sélection pour la Finale :**

- Le programme joué sera choisi par le Jury parmi les œuvres présentées dans la vidéo. L'une ou l'autre de ces œuvres, ou les deux, pourra être choisie pour être interprétée en direct.
- **Le candidat s'engage donc à pouvoir jouer ces mêmes œuvres lors du concert de Finale.**

* Le format de la vidéo devra être compatible et conforme aux recommandations de YouTube mentionnées [ICI](#) et respecter le cahier des charges vidéo annexé au dossier d'inscription.

FINALE

Le 15 juillet 2023 à 20h au Théâtre Debussy à Dinard,
dans le cadre du 34^e Festival international de musique de Dinard

La finale se déroulera **sur scène**, en situation de concert, **en présence du Jury et en public.**

Le planning détaillé de la journée sera communiqué en amont aux candidats sélectionnés

Le candidat sélectionné s'engage à être présent à Dinard dès le 15 juillet à partir de 10 h et à respecter l'ensemble du planning de la journée, notamment à participer aux répétitions.

Les **répétitions** de préparation à la Finale se dérouleront sur scène au Théâtre Debussy, Palais des arts et du Festival, 2 Boulevard Wilson, 35800 Dinard.

Le candidat accepte d'être enregistré / filmé / diffusé, lors de la Finale du Concours.

Modalités d'interprétation et piano

- Les épreuves du concours seront interprétées de mémoire de préférence, mais le choix est laissé aux candidats.
- La finale du concours se déroulera sur un piano de concert Bösendorfer, partenaire du concours.

Ordre de passage des candidats

L'ordre de passage des candidats sera déterminé par la directrice artistique Claire-Marie Le Guay.

Article 3 : Résultats

- Les décisions du jury sont irrévocables et sans appel. Le comité organisateur se réserve le droit de prendre toute décision supplémentaire relative à la bonne marche du concours.
- Le palmarès sera décerné devant le public à l'issue des épreuves du concert de finale.

Article 4 : Récompenses

- **Prix du jury** - Remis par la Ville de Dinard
 - Un engagement pour un récital organisé par la Ville de Dinard
 - Un an d'abonnement au magazine « Pianiste »
- **Prix du public** – Remis par Emeria Dinard Hôtel
 - Une offre à l'établissement Emeria Dinard Hôtel
 - Un an d'abonnement au magazine « Pianiste »

Article 5 : Modalités d'inscription

Prise de contact (facultative)

Une prise de contact en amont de votre inscription indiquant votre projet de participation au Concours (sans engagement de votre part) serait appréciée par l'équipe organisatrice. Elle faciliterait la préparation de l'organisation du Concours.

Contact par mail auprès de benjamin.despres@ville-dinard.fr

L'inscription

Les candidats devront **envoyer leur dossier de candidature complet et leur lien vidéo par courriel** (regroupés dans un seul et même mail) :

- À benjamin.despres@ville-dinard.fr ET stephanie.fougeres@ville-dinard.fr
- En mentionnant en objet du mail : **FMU - Candidature CIPA2023_NOM_Prénom**

L'inscription ne sera validée qu'à réception de l'enregistrement vidéo des deux œuvres choisies par le candidat et du dossier complet et signé.

Un Accusé Réception du dépôt de candidature sera envoyé dans les 48h ouvrées.

Le dossier de candidature complet devra comporter :

1. La copie d'une **pièce d'identité**
2. Le **lien de téléchargement* de la vidéo** des œuvres jouées
3. Le **Curriculum Vitae** du candidat décrivant sa formation pianistique, le(s) professeur(s) avec le(s)quel(s) il a travaillé, la place de la musique dans sa vie, sa pratique du piano, sa participation à d'autres concours ou à d'autres festivals pour les amateurs de sa profession
4. Le **formulaire bulletin d'inscription**, dûment rempli et signé, comprenant :
 - Les **coordonnées complètes du candidat**) et une **photo**
 - Une **déclaration sur l'honneur** du candidat, se présentant en tant que pianiste amateur et non pianiste professionnel ou en voie de professionnalisation.
 - Les **coordonnées du professeur de piano** (nom, prénom, coordonnées)
 - Le **formulaire de droit à l'image** renseigné et signé

** Le **lien de téléchargement** (type Wetransfer ou toute autre plateforme de transfert de fichiers) devra être inclus dans le corps du mail et permettre le téléchargement de la vidéo. Les autres pièces du dossier peuvent également être incluses dans le même lien de téléchargement.*

Pour toutes questions ou problèmes d'envoi du dossier et de la vidéo – Contact : Benjamin Despres, joignable au 06 30 82 66 02 - benjamin.despres@ville-dinard.fr

Article 6 : Calendrier des inscriptions

La date limite d'inscription et de **dépôt de l'enregistrement vidéo des deux œuvres** jouées par le candidat, est fixée au **2 mai 2023 à 11h59**.

Les **résultats du 1^{er} tour** seront communiqués aux candidats le **17 mai 2023**.

Article 7 : Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 50 €.

Les droits sont payables à réception d'un titre de paiement, envoyé par le Trésor Public à chaque candidat inscrit, pour le recouvrement des droits d'inscription.

Toute inscription pour le concours est définitive.

En cas de désistement du candidat, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés, sauf en cas de force majeure pour raison médicale (un certificat médical devra être fourni).

En cas d'annulation de la finale du concours pour des raisons de forces majeures, les frais d'inscription ne seront pas facturés. S'ils ont déjà été perçus, ils seront remboursés.

Les frais de transport, d'hébergement, de restauration, dans le cadre de la Finale, sont à la charge des candidats retenus. Au besoin, les organisateurs assureront les transferts A/R entre la gare de Saint-Malo et Dinard.

Article 8 : Composition du Jury

Le jury sera principalement composé de personnalités pianistiques et artistiques de renom.

Membres du jury du 3^e Concours international de Dinard pour les pianistes amateurs :

Jean-Philippe Collard, Président du 3^e Concours international de Dinard pour les pianistes amateurs.

Pianiste & Directeur artistique des Flâneries de Reims jusqu'en 2022. Lauréat du concours Marguerite Long-Jacques Thibaud en 1969 et Premier Grand Prix du Concours Cziffra en 1970. Jean-Philippe Collard sillonne les grandes scènes internationales du Carnegie Hall au Teatro Colon en passant par le Théâtre des Champs-Élysées et le Royal Albert Hall. Parmi ses enregistrements les plus marquants figurent l'intégrale de la musique pour piano de Gabriel Fauré ainsi que les quatre concertos pour piano de Rachmaninov, devenus des références. Figure bien connue du public français, enfant chéri des Etats-Unis, il peut se targuer d'avoir joué avec le gotha des chefs et des orchestres à travers le monde.

Claire-Marie Le Guay, Directrice artistique du Concours international de Dinard pour les pianistes amateurs.

Pianiste soliste et chambriste, Claire-Marie Le Guay se produit en France et à l'étranger, sous la direction de chefs d'orchestre tels que Daniel Barenboim ou Louis Langrée. Sa discographie compte une vingtaine d'enregistrements. Victoires de la musique en 1995, elle enseigne le piano au CNSMDP depuis 2002. Auteur de *La vie est plus belle en musique*, ed. Flammarion 2019 et *C'est la nuit qu'il est beau de croire à la lumière* ed. Flammarion 2022 Claire-Marie Le Guay est directrice artistique du Festival international de musique de Dinard depuis 2018.

Emilie Munera, Journalise, productrice sur France Musique

Après une formation de musicologie et de journalisme, Émilie Munera a travaillé à Piano Magazine et France Bleu. Elle a réalisé la revue de presse musicale dans la matinale de Lionel Esparza, sur France Musique. Elle a présenté *Changez de disque !*, une émission qui fait part des actualités discographiques et, aujourd'hui, *En pistes !* aux côtés de Rodolphe Bruneau-Boulmier.

Vincent Rémy, Adjoint au Maire de Dinard, Délégué à la culture vivante et au patrimoine.

Si la constitution du jury venait à changer, les candidats en seraient avertis. Cela ne modifierait ni le déroulement du Concours, ni la participation des candidats au Concours.

Article 9 : Contexte sanitaire ou exceptionnel

En cas de contexte exceptionnel, toutes les consignes sanitaires ou réglementaires qui pourraient être en vigueur au moment du concours seront mises en œuvre par l'organisateur et devront être respectées par le candidat.

La Ville de Dinard et Claire-Marie Le Guay, directrice artistique du Festival international de musique de Dinard et du Concours international de Dinard pour les pianistes amateurs